



Message aux candidats qui se présenteront à l'EFU de 2008 ou plus tard

Monsieur, Madame,

Les annales de l'EFU de 2007 qui seront publiés au printemps prochain contiendront des commentaires du Jury d'évaluation quant à la performance des candidats sur l'ensemble des simulations auxquelles ils ont été invités à répondre.

Considérant les observations du Jury relatives au style de communication écrite des candidats, ainsi que sur l'utilisation de formules toutes faites et de stratégies d'examen, il est important de communiquer immédiatement la mise en garde du Jury d'évaluation afin que les étudiants évitent de développer un style de communication tout à fait inapproprié (c.-à-d. : langage « chat », abréviations et acronymes de toutes sortes) et s'ajustent rapidement aux recommandations énoncées.

Ces informations seront également communiquées aux responsables de DESS ainsi qu'aux cabinets comptables qui offrent aux étudiants un support dans la préparation à l'EFU.

La Vice-présidence, Formation professionnelle et relève

Note : Il est inutile de contacter l'Ordre pour obtenir des précisions sur des abréviations acceptables ou sur des formules de réponses appropriées, le Jury s'attend à une réponse professionnelle et compréhensible au lecteur. L'usage du langage « chat » dans le contexte de l'examen est inapproprié.

OBSERVATIONS ET AVERTISSEMENT DU JURY D'ÉVALUATION (EXTRAIT DES ANNALES – EFU 2007 – PUBLICATION À VENIR)

Le Jury a analysé la performance des candidats à l'EFU de 2007 et a dégagé des problèmes récurrents. Il attire particulièrement l'attention sur trois obstacles principaux. Premièrement, la qualité des communications écrites des candidats s'est détériorée à cause de l'utilisation généralisée des abréviations et des acronymes, au point où les correcteurs ont des difficultés à interpréter les réponses. Deuxièmement, la performance des candidats au regard des indicateurs relatifs aux qualités professionnelles mérite une attention particulière. En effet, les candidats n'ont pas toujours pris le recul nécessaire pour examiner les questions sous-jacentes, ce qui est pourtant une compétence essentielle pour un comptable agréé. Troisièmement, les candidats continuent de répondre aux simulations en appliquant des formules toutes faites et des stratégies d'examen plutôt qu'en abordant leurs réponses d'un point de vue concret, pratique et professionnel — ce qui nuit souvent à l'évaluation globale de leur compétence au regard d'un indicateur donné.

ATTENTION! Le style de communication doit changer

L'utilisation occasionnelle d'abréviations conventionnelles et le recours au style télégraphique sont acceptés depuis des années à l'EFU. L'an dernier, le Jury a commenté le recours accru aux abréviations et acronymes et suggéré d'en faire un usage modéré. Or, il a observé une augmentation considérable du nombre d'abréviations et d'acronymes à l'EFU de 2007, dont beaucoup étaient non conventionnels ou propres au candidat. L'utilisation d'abréviations et d'acronymes inusités dans certaines réponses à l'EFU de 2007 était si abondante et altérait

tellement la clarté du message qu'il était très difficile de suivre le fil du raisonnement et le cheminement de l'analyse des candidats.

Outre que le Jury considère l'utilisation d'abréviations et d'acronymes comme un style de réponse non professionnel, ce style est incompatible avec un modèle fondé sur les compétences car, selon ce modèle, il est d'une importance primordiale que le candidat communique clairement sa pensée pour que le Jury puisse évaluer s'il comprend bien le problème à résoudre. **Le Jury met fortement en garde les candidats et les presse de ne plus abuser des abréviations et acronymes dans leurs réponses. En outre, seul les acronymes et abréviations conventionnels devraient être utilisés.** Le Jury envisage la possibilité de pénaliser les candidats dont le style de communication laisse à désirer ou de récompenser ceux qui démontrent de solides aptitudes à cet égard lors des évaluations futures.

Application inappropriée de formules toutes faites et de stratégies d'examen

Deux stratégies, aux antipodes dans l'éventail des approches possibles, sont ressorties de façon évidente à l'EFU de 2007. D'une part, les candidats ont parfois inventé d'autres traitements possibles ou traité assez longuement de diverses possibilités de traitements non valables, même s'il était évident que ceux-ci ne convenaient pas dans les circonstances ou qu'ils n'étaient clairement pas autorisés selon les normes de la profession. Il semble qu'ils aient appliqué une formule toute faite lorsqu'il fallait peser le pour et le contre de diverses solutions possibles. Le fait d'identifier une option qui n'en est pas une, de traiter de ses avantages et de ses inconvénients, puis de l'écartier au motif qu'elle n'est pas pertinente ou qu'elle n'est pas autorisée selon le *Manuel de l'ICCA* serait considéré, dans la réalité, comme une perte de temps pour le client. À l'EFU, les exposés de ce genre nuisent à la qualité de la réponse. Les candidats doivent savoir que le Jury tient compte de la non-pertinence de certaines parties de leur réponse dans son appréciation de leur performance. On leur conseille donc de concentrer leur propos sur les éléments qui sont pertinents par rapport à la question ou au dossier du client, plutôt que d'établir une liste de possibilités puis de traiter de leurs avantages et inconvénients même si elles ne sont manifestement pas pertinentes.

D'autre part, au lieu d'inventer de toutes pièces des éléments sur lesquels disserter, certains candidats ont choisi arbitrairement de ne traiter que de certains des aspects liés à un indicateur. Cette approche a semblé plus répandue cette année, surtout en matière de mesure de la performance et d'information. Plutôt que de traiter des diverses questions en fonction d'un ordre de priorité établi d'après les données de la simulation, ces candidats semblent n'en avoir retenu que deux ou trois et s'être limités à celles-ci. Les motifs qui les ont incités à traiter de ces questions plutôt que d'autres n'étaient pas clairs. Il semble que les candidats cherchent à deviner le nombre de questions dont ils doivent traiter pour atteindre le niveau minimum de compétence requis par le Jury au regard d'un indicateur plutôt que de traiter de toutes les questions importantes comme il le faudrait dans une situation réelle. Cette stratégie a des conséquences quant au critère de suffisance au niveau 1 et peut avoir une incidence sur l'évaluation du candidat au niveau 2, car, pour établir la compétence de celui-ci, le Jury cherche souvent des indications montrant qu'il a priorisé les questions. Au lieu de jouer à la devinette, les candidats devraient classer les questions de la simulation par ordre de priorité et traiter des plus importantes en indiquant sans ambiguïté pourquoi elles le sont.

Fin de l'extrait